

## Conditions d'inscription du camp d'été 2017

1. Un formulaire d'inscription doit être rempli pour chaque participant.
2. Si un participant souffre d'allergies graves, ses parents ou son tuteur légal doivent remplir le Formulaire de demande d'administration de médicaments, remettre un (1) auto-injecteur d'épinéphrine (EpipenMD) et fournir deux (2) photos récentes du participant. Si nous n'avons pas obtenu tous les documents signés nécessaires avant le début du camp et/ou si un enfant se présente sans son Epipen, il sera retourné à la maison. Si votre enfant a un Epipen, obligatoirement il doit le porter sur lui en tout temps.
3. Les parents ou le tuteur légal doivent aviser le personnel du programme de tout changement aux renseignements fournis sur le formulaire d'inscription, notamment en ce qui concerne les problèmes médicaux, physiques ou émotifs du participant ou les dispositions relatives à sa garde légale.
4. Les parents ou le tuteur légal doivent aviser le personnel du programme en cas de retard ou d'absence du participant.
5. Les personnes autorisées sur le formulaire d'inscription à venir chercher le participant devront respecter les procédures de départ du programme. Le personnel ne laissera pas un participant partir avec une personne non autorisée au préalable par le parent ou le tuteur légal.
6. Le participant doit arriver et partir aux heures convenues, soit avec l'une des personnes autorisées, soit à pied ou en autobus (s'il en a la permission).
7. Les parents ou le tuteur légal sont responsables du participant avant le début du programme ainsi que dès leur arrivée, lorsqu'ils viennent le chercher à la fin de la journée.
8. Comme le Patro d'Ottawa cherche à offrir un milieu libre de substances allergènes, nous vous demandons de ne pas donner au participant de repas ou de collation contenant des arachides, des noix, des traces de noix ou des sous-produits de noix.
9. Les participants sont responsables de leurs effets personnels. Le Patro d'Ottawa ne peut en aucun cas être tenu responsable de la perte d'objets appartenant à un participant ou des dommages qui leur sont causés.
10. Il est interdit aux participants d'apporter un appareil ou un jouet électronique, un lecteur de CD ou tout autre objet semblable.
11. Il est strictement interdit aux participants d'apporter de l'équipement électronique permettant de prendre des photographies (y compris les téléphones cellulaires).
12. Les parents ou le tuteur légal acceptent de payer pour tout dommage causé intentionnellement par le participant au matériel des installations et à la propriété d'autrui.
13. Les drogues illicites, l'alcool et les armes sont interdits dans les programmes du Patro d'Ottawa.
14. Les participants doivent respecter la dignité et les droits des autres participants au programme et du personnel. Le Patro d'Ottawa se réserve le droit d'exclure temporairement un participant ou d'annuler immédiatement son inscription s'il manifeste un comportement contraire aux principes adoptés par le Patro d'Ottawa.
15. Un comportement inadéquat ou agressif, ou encore un langage grossier à l'égard d'autres participants ou de membres du personnel, ne seront pas tolérés.
16. Le respect envers la propriété du Patro d'Ottawa et celle d'autrui est de mise.
17. Tous les participants doivent se conformer aux mesures législatives et réglementaires fédérales, provinciales et municipales de même qu'aux politiques, aux procédures et aux règlements du Patro d'Ottawa.

Le non-respect des conditions d'inscription entraînera l'envoi d'un avertissement écrit. **Si les manquements se poursuivent, le Patro d'Ottawa se réserve le droit de retirer immédiatement un participant du programme.**

## Politiques et règlements du camp d'été 2017

1. Tous les frais sont payables au moment de l'inscription.
2. À partir du 1er juin, vous devrez payer en argent comptant, par débit ou carte de crédit seulement (aucun chèque ne sera accepté).
3. Les demandes d'aide financière sont étudiées individuellement. Vous devez vous présenter personnellement au secrétariat avec une preuve de revenu familial.
4. Pour participer au camp d'été du Patro d'Ottawa, l'enfant doit : comprendre et parler français, être âgé de 4 ans avant le 1er janvier 2017 et avoir terminé sa maternelle.
5. **IMPORTANT – Pour les inscriptions tardives** – À partir du 19 juin, pour chacune des semaines du camp d'été, les enfants devront être inscrits au plus tard à 16 h le jeudi précédent, pour pouvoir commencer le lundi suivant.
6. Il est essentiel de venir chercher votre enfant avant 17 h 30. Les parents retardataires devront payer des frais de 5 \$ toutes les 5 minutes.
7. La personne autorisée à venir chercher l'enfant devra signer le registre du service de garde, à la fin de la journée.
8. Veuillez nous avvertir à l'avance, en personne, si vous prévoyez venir chercher votre enfant avant 16 h 30. De cette façon, nous nous assurerons qu'il soit au Patro à l'heure convenue.
9. Veillez à ce que votre enfant arrive au Patro le matin **avant 9 h**. Trop souvent, des enfants arrivent après que les autobus aient quittés et nous devons malheureusement les retourner à la maison.
10. Les responsables du service de garde seront en fonction dès 7 h 45. Les jeunes ne doivent pas se présenter au Patro avant cette heure.
11. Veuillez inscrire le nom de votre enfant sur tous ses objets personnels (sac à dos, vêtements, boîte à lunch, etc.) Ainsi, si votre enfant perd quelque chose, nous serons en mesure de lui remettre.
12. Veuillez mettre les repas et les collations dans des contenants en plastique. Les enfants **n'ont pas accès** à un réfrigérateur ni à un four micro-ondes, il est donc fortement suggéré d'insérer des « ice pack » dans le sac à lunch de votre enfant. **Il est strictement interdit d'apporter de la nourriture contenant des arachides ou des noix.**
13. Les enfants doivent apporter leur maillot de bain, leur serviette de plage et leur écran solaire **tous les jours**, même s'il n'y a pas de baignade à l'horaire. Les monitrices et les moniteurs proposent souvent des jeux d'eau pour rafraîchir les jeunes.
14. Votre enfant participera à une activité de discussion et d'animation qui traite de valeurs humaines et chrétiennes.
15. Les activités peuvent changer sans préavis.

**Les politiques et les règlements spécifiques du camp d'été du Patro d'Ottawa peuvent être modifiés en tout temps.**